#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 18 janvier 2008 (convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DANE Michel. M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FERILLOT Michel, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

- M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
- M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
- M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
- M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
- M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
- M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
- M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
- M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
- M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
- M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
- M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
- M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
- M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
- M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
- M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
- Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
- Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
- M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

- M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
- M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
- M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
- M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
- Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
- M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
- Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
- M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
- Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
- M. LOTHAIRE Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
- M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
- M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
- M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
- M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
- M. PONS Henri à M. PETIT Alain
- Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

#### **EXCUSE:**

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

## DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 18 janvier 2008

POLE FINANCES
Direction des Finances

N° 2008/0011

BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 6 logements collectifs locatifs et situé 8, place Stalingrad - Emprunt complémentaire de 38.200 € - Garantie - Autorisation

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0729 du 31 Octobre 2003, le Conseil de Communauté accordait sa garantie à la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE pour deux emprunts principaux de 131.000 € et 255.700 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 6 logements collectifs locatifs et situé 8, place Stalingrad à Bordeaux.

Afin de clôturer le financement des travaux d'amélioration de cet immeuble, la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE sollicite l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine pour un emprunt complémentaire de 38.200 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir répondre favorablement à cette requête, et si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté Urbaine,

- Vu la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE ;
- Vu l'article 221.19.2 du Code Monétaire et Financier ;
- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2021 du Code Civil;
- Vu l'accord donné sur cette opération par la Ville de Bordeaux par lettre du 26 Juillet 2001;

.../...

### **DELIBERE**

ARTICLE 1: La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE pour le remboursement d'un emprunt complémentaire d'un montant de 38.200 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer l'amélioration d'un immeuble permettant la réalisation de 6 logements collectifs locatifs et situé 8, place Stalingrad à Bordeaux.

<u>ARTICLE 2</u> : Les caractéristiques du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont actuellement les suivantes :

- durée du prêt : 35 ans
- taux d'intérêt actuariel annuel : 4,00 % (révisable)
- progressivité des annuités au taux de : 0 % l'an (révisable)
- périodicité des échéances : annuelle
- révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 38.200 €, majorée des intérêts courus.

**ARTICLE 4**: Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur, adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 5** : Le Conseil de Communauté s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

<u>ARTICLE 6</u>: Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE, et à signer la convention et les différents avenants fixant les conditions de notre garantie.

.../...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 29 JANVIER 2008

**PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2008** 

M. HENRI HOUDEBERT